

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes

Cevins et les risques majeurs

Cevins participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

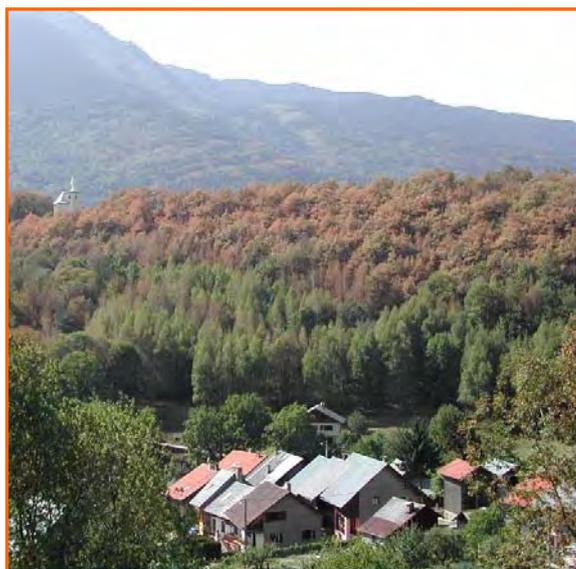
Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, les services municipaux travaillent à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Annie PIVIER
Maire de Cevins



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Cevins

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de Terrain



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de Matières Dangereuses



Rupture de barrage

Document élaboré par le Syndicat Intercommunal Arlysère

- Syndicat d'études et prospectives au service des collectivités
- Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès
BP 20109 - 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81
Mail contact@arlysere.fr Internet www.arlysere.fr





Les crues torrentielles et inondations



Les ruisseaux et torrents qui parcourent la commune, et notamment le torrent de la Gruvaz, ont été le théâtre de nombreuses crues dévastatrices provoquées la plupart du temps par de violents orages estivaux. Depuis le début du siècle, la RN 90 a été ensevelie pas moins de 12 fois par les matériaux charriés par la Gruvaz. Certains habitants de la commune évoquent même une très ancienne crue qui, au XVII^{ème} siècle aurait ravagé le village de Cevins et son église alors situés au niveau du lieu-dit Les Clos.

L'Isère a également connu des crues qui ont pu provoquer des dégâts. Ainsi, lors du dernier épisode en date, en mai 1999, l'Isère a attaqué les berges au niveau du lotissement Claudius Poux obligeant la commune à faire mettre en place en urgence des épis de protection. Quelques propriétés furent également inondées.



Les bons réflexes



**Fermez les portes, ,
fenêtres, soupiraux**

*Pour éviter l'entrée de
l'eau et limiter les dégâts*



**Montez à pied dans
les étages**

*Pour attendre les secours et
éviter de rester bloqué dans
les ascenseurs*



**Coupez le gaz et
l'électricité**

*Pour éviter l'électrocution ou
l'explosion*



**Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz**

*Pour vous informer de
l'évolution de la situation*



Ne téléphonez pas

*Pour libérer les lignes pour les
secours*

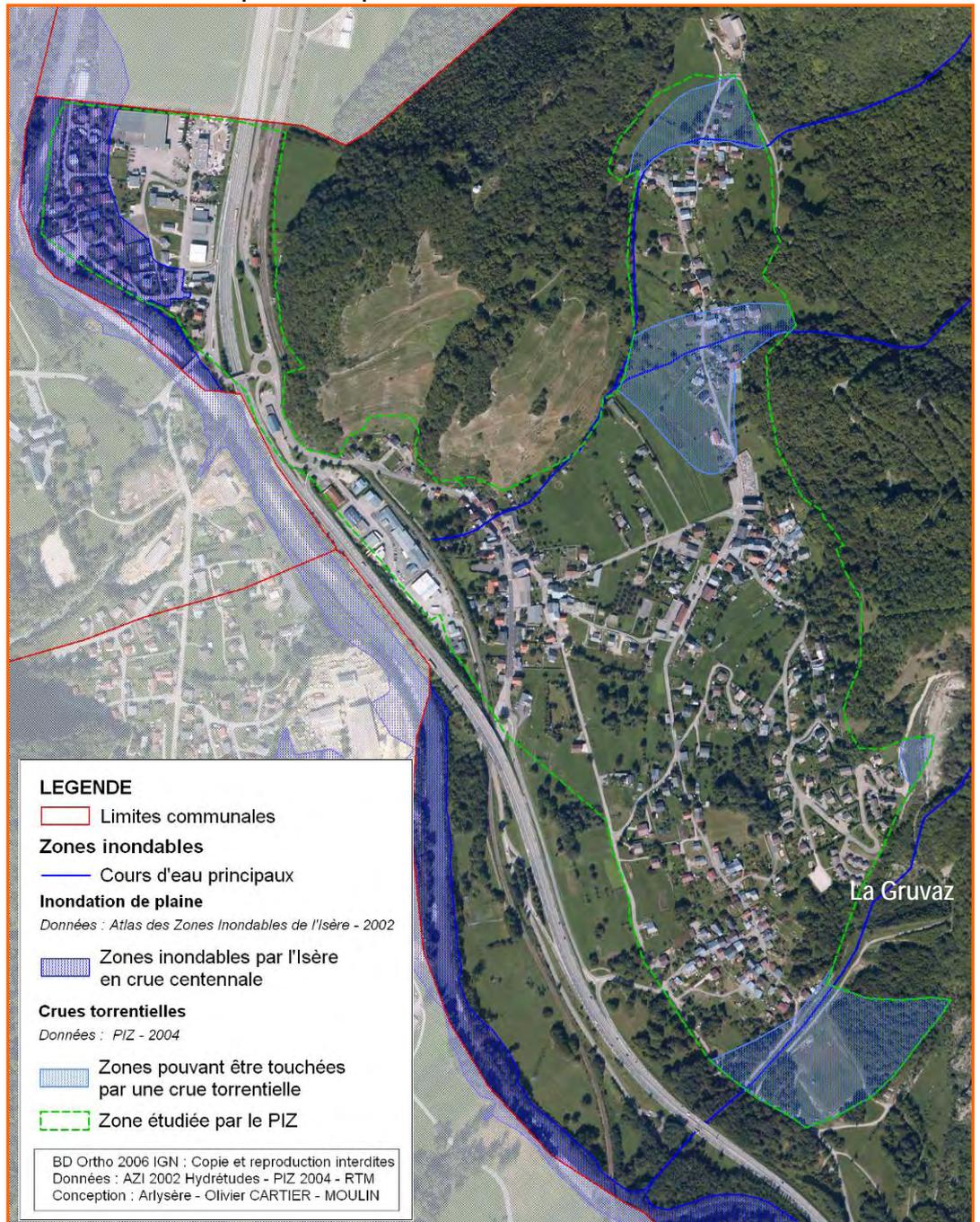


**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école**

*Pour éviter de bloquer les
secours sur les voies de
circulation.*

*Leurs enseignants s'en
occupent !*

Secteurs concernés par les risques de crue torrentielle et d'inondation



Les mesures de prévention :

Les ouvrages de protection



Dans le lit du torrent de la Gruvaz, ce sont pas moins de **40 ouvrages** maçonnés (barrages, seuils) qui ont été construits entre 1889 et 1984 par le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) afin de protéger le village de Cevins situé en contrebas.

Ces **seuils et barrages** fixent le niveau du lit et ralentissent le processus d'érosion régressive. Les barrages permettent aussi de stabiliser, du moins en partie, les cônes d'éboulis présents dans le torrent au niveau des Grandes Ravines. Ils retiennent les plus gros blocs afin que les eaux soient moins chargées en matériaux lors des crues.

Ces ouvrages soumis à rude épreuve sont régulièrement réparés voire remplacés lorsqu'ils sont trop endommagés.

A la sortie des gorges, de nombreuses **digues** ont également été érigées à partir de 1929 afin de protéger les hameaux de Luy de Four et du Batardin. Ces digues couvrent l'ensemble de la rive droite du torrent entre le sommet du cône de déjection et les dernières maisons de Luy de Four. La digue réalisée en 2004, longue de 180 mètres et haute de 5 mètres, supprime totalement le risque de propagation d'une crue vers la zone urbanisée.

Enfin, ce dispositif de protection a été complété par une **plage de dépôt** d'une capacité de 35 000 m³ construite à hauteur du lotissement de Batardin. Cet ouvrage réalisé en 1988 et 1990 puis complété 1998 permet le stockage des matériaux qui peuvent être mobilisés par le torrent lors des crues.



Sur les berges de l'Isère, le Syndicat Intercommunal du Vernays a fait réaliser une digue de protection sur un linéaire de 150 mètres en rive droite de la rivière.

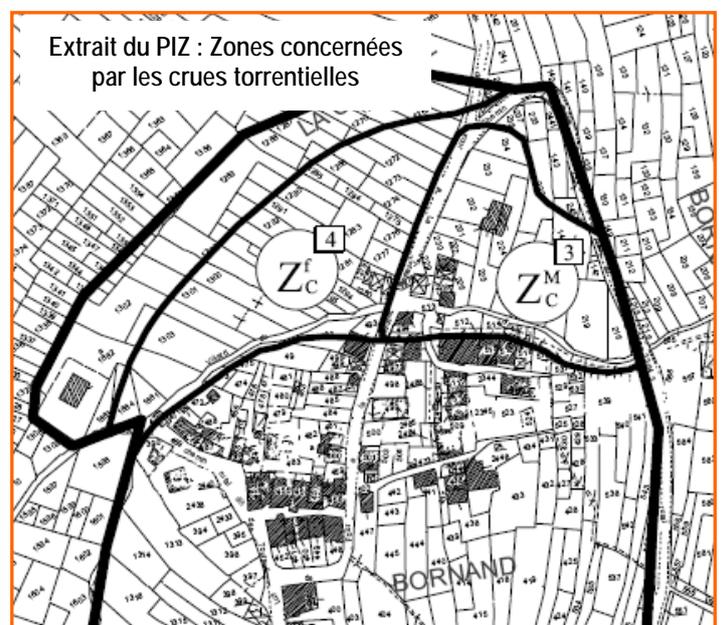
Cet ouvrage permet de protéger le lotissement Claudius Poux du risque d'érosion des berges comme cela a pu être observé lors de la crue de mai 1999.

Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques d'origine naturels dans l'aménagement et notamment dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PIZ définit les **possibilités d'aménagement** des différentes zones par rapport aux conséquences prévisibles des crues torrentielles, chutes de blocs et coulées de boue sur la commune de Cevins.

Dans les zones concernées par l'un de ces risques naturels, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en oeuvre de **mesures de protection individuelles ou collectives adaptées** en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.





Les mouvements de terrain

On distingue plusieurs catégories de mouvements de terrain dont deux se manifestent particulièrement sur le territoire de la commune :

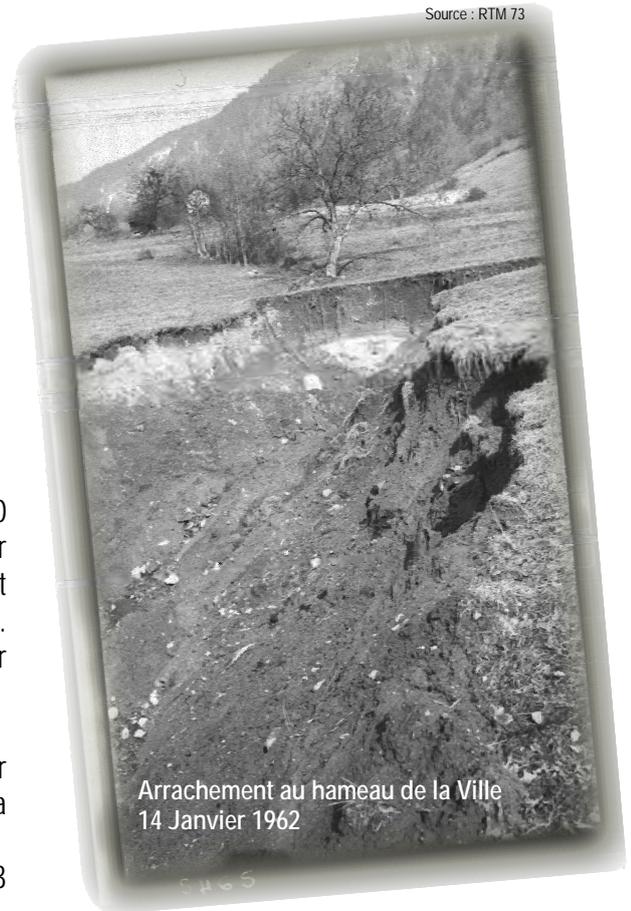
- le **glissement de terrain** qui se caractérise par un déplacement d'une masse de matériaux sur des épaisseurs parfois importantes
- la **chute de rochers** qui est plus soudaine et peut aller de la simple chute de pierre à l'effondrement de falaise

Historique des phénomènes :

Le **14 Janvier 1962**, un brutal arrachement de terrain d'environ 300 mètres de long pour 30 mètres de large et 4 mètres de profondeur survient sous le hameau de la Ville. La coulée de boue issue de cet arrachement recouvre la route communale sous 50 cm de matériaux. Seules les plus hautes maisons du hameau de la Montaz verront leur cave inondée.

Le **2 Février 1988**, une écaille rocheuse de 10m³ tombe sur l'escalier d'accès à une maison et sur la route départementale au hameau de la Roche.

Le **17 Juillet 1990**, au même endroit, une plaque rocheuse de 30 m³ s'écroule sans toucher d'habitation.



Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



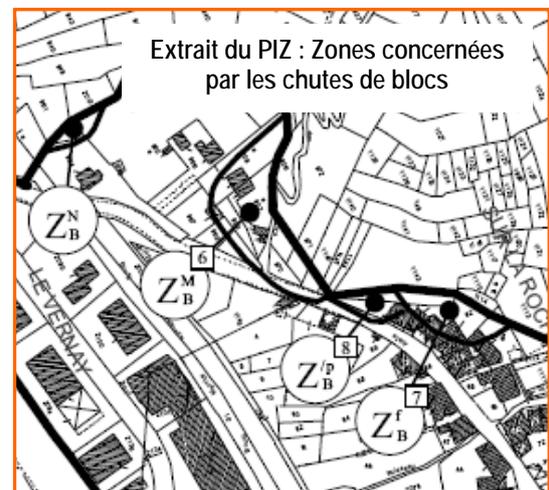
Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

Mesures de prévention :

La prévention passe avant tout par la connaissance du phénomène créant le risque.

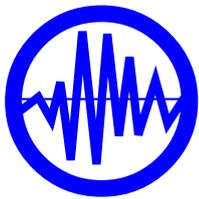
Là encore, la cartographie réalisée dans le PIZ répond à cet objectif et préconise la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger des risques.



Ouvrages de protection :

Suite aux évènements intervenus au hameau de la Roche, la falaise a été purgée et aménagée en 1991. Deux rochers surplombants ont été boulonnés et des filets métalliques ont été installés sur la paroi.

En amont du cimetière, 240 mètres de grillages pare-pierres d'une hauteur de 1.5 mètres ont été posés en 2001 pour protéger les maisons du hameau des Cours.

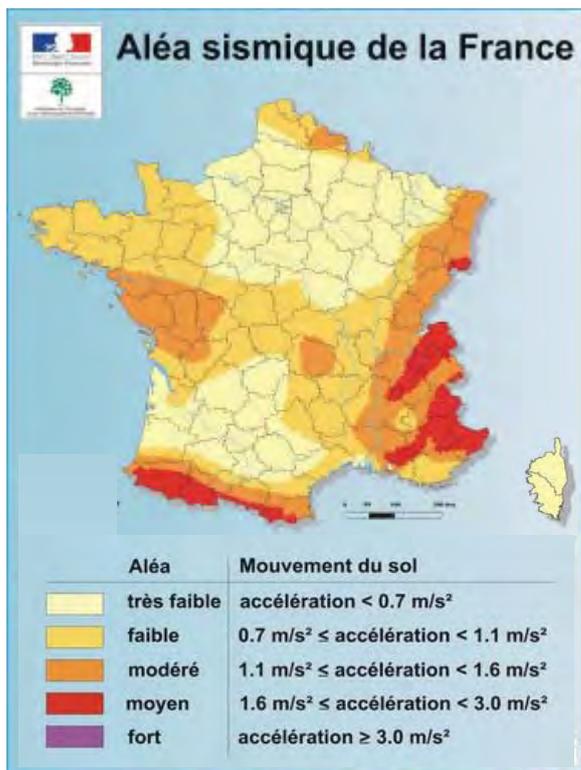


Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Cevins est classée en zone sismicité faible (Ib) : les séismes peuvent être d'intensité moyenne (= aléa moyen) mais cela reste très peu fréquent.



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

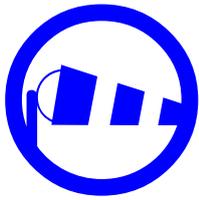
Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Cevins.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Une toiture emportée par le vent



Canicule



Pluie - Inondations

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique (Exemple)



Pas de vigilance particulière.



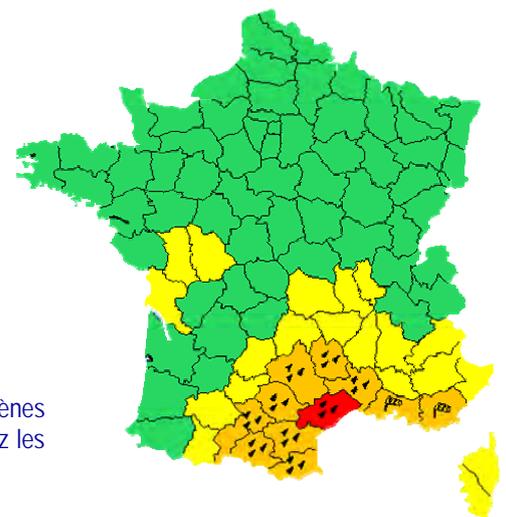
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Cevins et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.





Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Cevins, les matières dangereuses transitent par les routes et notamment la RD 1090 et par la voie ferrée.

Certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent aussi traverser la commune par les routes secondaires.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Prévention et réglementation :

Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion

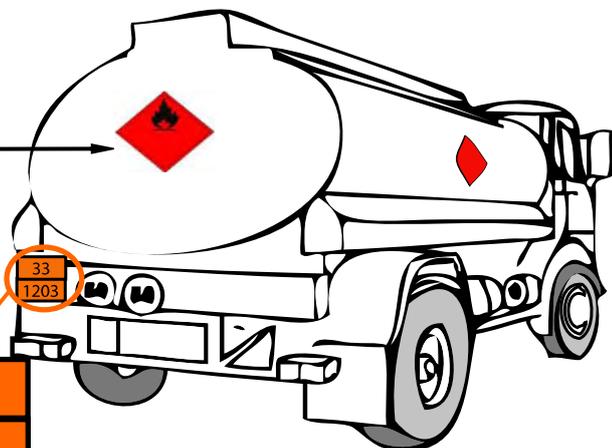


Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

Plaque-étiquette



Code danger

33

Code Matière

1203

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage

La commune de Cevins est située à l'aval du barrage de Tignes. La rupture totale et instantanée de cet ouvrage provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher certaines habitations et entreprises situées dans la partie basse de la commune (voir carte ci-dessous).

Barrage	Temps d'arrivée de l'onde de submersion	Hauteur d'eau par rapport au lit de l'Isère
Tignes	1 h 16	19 à 30 mètres



Le barrage de Tignes

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

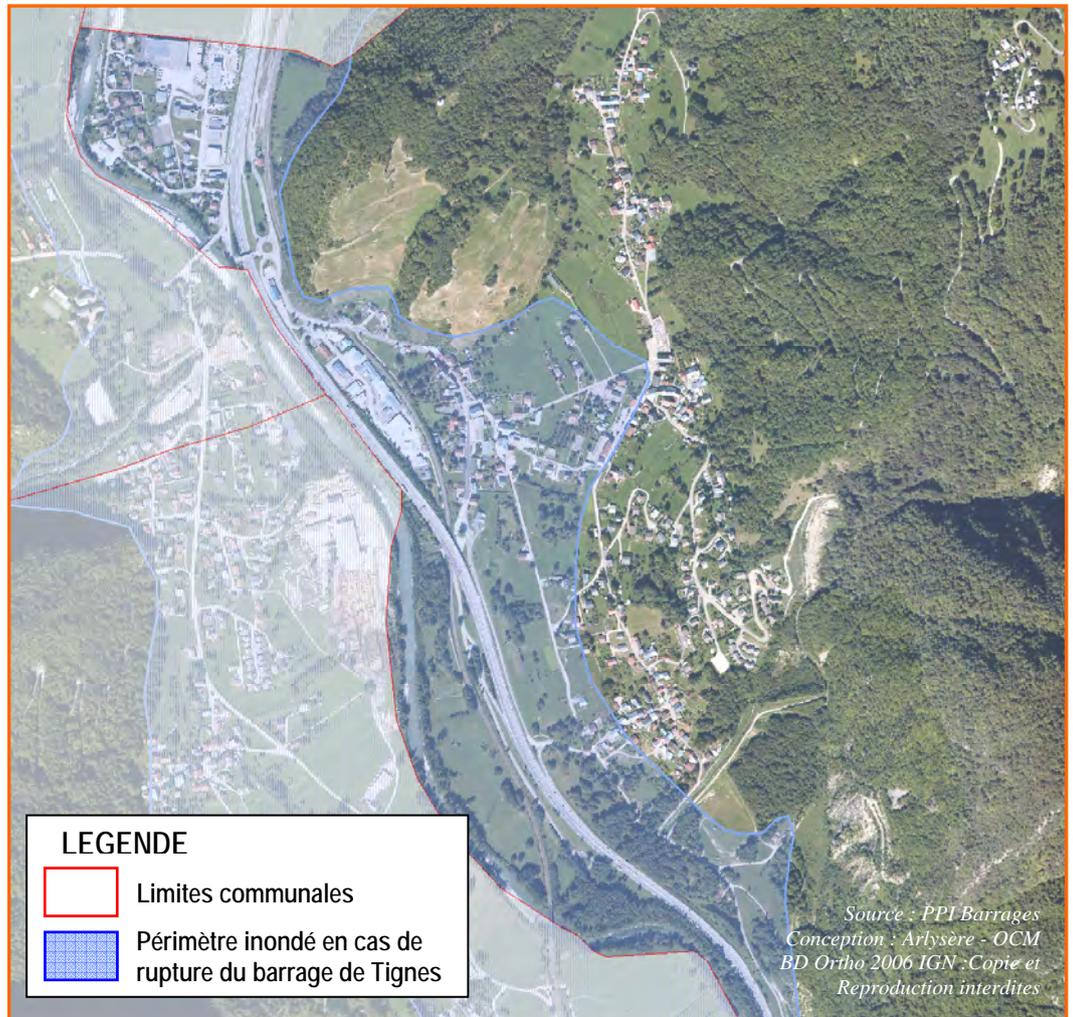


Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !

Secteurs concernés par le risque de rupture de barrage



LEGENDE	
	Limites communales
	Périmètre inondé en cas de rupture du barrage de Tignes

Source : PPI Barrages
Conception : Arlysère - OCM
BD Oriho 2006 IGN : Copie et
Reproduction interdites

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)
- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (Albertville par exemple).* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz**



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Cevins ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments *(traitement quotidien)*

Pour en savoir plus :

- ✦ Institut des Risques Majeurs (IRMa)
www.irma-grenoble.com
- ✦ Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs
www.prim.net



✦ Mairie de Cevins
Place de la Mairie - 73730 CEVINS
Tél (04) 79 38 20 28 - Fax (04) 79 38 26 59
Mail : mairie.de.cevins@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

*lundi, mercredi, vendredi : 8h00-12h00
mardi, jeudi : 13h30-18h00*

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



Soyez solidaires !
Pensez aux personnes vulnérables



Inondations



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Mouvements de terrain



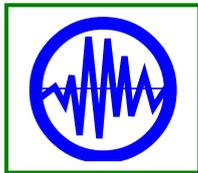
Eloignez vous de la zone dangereuse



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Séismes



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés.



Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures



Rupture de barrage



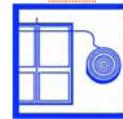
Gagnez les hauteurs



Risques technologiques



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie Albertville : 04 79 32 00 17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Cévins : 04 79 38 20 28